Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2024/2090

8.3.2024

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.11466 – TA ASSOCIATES / SSCP / MACQUARIE / BYGGFAKTA GROUP)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2024/2090)

1. Le 1er mars 2024, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— TA Associates (États-Unis),

— Stirling Square Capital Partners («SSCP», Royaume-Uni),

— Macquarie European Investment Holdings Limited («MEIHL»), appartenant à Macquarie Group Limited («Macquarie», Australie),

— Byggfakta Group Nordic Holdco AB («Byggfakta», Suède).

TA Associates, SSCP et MEIHL acquerront, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de Byggfakta.

La concentration est réalisée par offre publique d'achat annoncée le 5 janvier 2024.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— TA Associates est une société de capital-investissement ayant des sociétés de portefeuille actives dans certains secteurs, comme les services aux entreprises, les produits de consommation/services aux consommateurs, les services financiers, les soins de santé et les technologies;

— SSCP est une société de capital-investissement dont les entreprises de portefeuille sont actives dans toute une série de secteurs, notamment les technologies, les infrastructures, l'éducation et les services aux consommateurs, principalement en Europe;

— MEIHL est détenue à 100 % par Macquarie, qui est un fournisseur mondial de services financiers opérant dans les domaines de la gestion d'actifs, de la banque de détail et de la banque d'affaires, de la gestion de patrimoine, du crédit-bail et du financement d'actifs, de l'accès au marché, du commerce de produits de base, du développement des énergies renouvelables, du conseil spécialisé, de la levée de capitaux et des services d'investissement en principal;

— Byggfakta fournit une plateforme intégrée de données et de logiciels qui offre des données de marché et des services d'informations sur les marchés aux entreprises du secteur de la construction, de l'immobilier et des soins de santé.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à un traitement simplifié de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11466 – TA ASSOCIATES / SSCP / MACQUARIE / BYGGFAKTA GROUP

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
([2]) JO C 160 du 5.5.2023, p. 1.

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE